







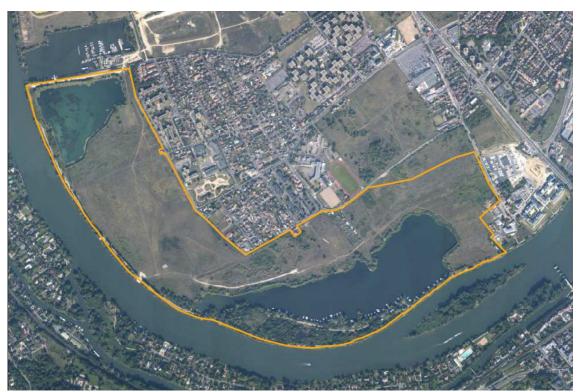
## Le Parc du Peuple de l'herbe

Le Parc du Peuple de l'herbe, parc récréatif et paysager des Yvelines sur la thématique des insectes, est l'un des éco-projets les plus importants du Département.

#### 1. Contexte:

Soucieux d'une gestion équilibrée du capital naturel et paysager des Yvelines, le Département mène une politique active en matière d'environnement. Il est notamment compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Le renforcement de l'attractivité du cadre de vie par la pérennisation et la valorisation des espaces naturels est un des axes d'action majeur du Département notamment dans la Vallée de la Seine dans le cadre d'Yvelines Seine. Dans le cadre du projet Seine Park mené à l'échelle du territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval pour améliorer la qualité de vie des habitants et redonner de l'attractivité au territoire, l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) a lancé un marché de définition portant sur le développement d'une nouvelle centralité à Carrières-sous-Poissy et l'aménagement d'un Cœur vert au sein de la boucle de Chanteloup. Celui-ci a permis d'identifier, en accord avec la stratégie du Département, une zone naturelle située au Sud-Ouest de la boucle de Chanteloup, comme l'emplacement possible d'un futur « Parc des Bords de Seine ».

Le Conseil général des Yvelines a délibéré favorablement, le 22 octobre 2010, pour la création d'un parc départemental paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy, et l'institution d'une zone de préemption de 113 hectares au titre des Espaces Naturels Sensibles.



Périmètre de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.



# Le site : un espace naturel à valoriser

Une centaine d'hectares anciennement dédié à l'exploitation agricole et à l'extraction de granulats au Sud de la boucle de Chanteloup, coupe aujourd'hui la ville de Carrières-sous-Poissy de son rapport à la Seine. Ce large espace, recensé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et peu qualifié, tend à s'enfricher et se referme peu à peu.





Photographies de l'étang de la Vieille Ferme et de la friche centrale.

Créer un vaste parc supportant des aménagements légers et bénéficiant d'une gestion différenciée s'est alors imposé comme une solution permettant de garantir la pérennité de ce grand espace ouvert à un coût soutenable sur le long terme.

Le futur parc occupe en effet une place fondamentale : c'est un vaste espace naturel ouvert en bord de Seine qui s'inscrit par sa localisation, sa géométrie et sa nature au cœur de relations entre un site urbain et le fleuve. Non considéré comme un espace isolé, le site s'étire comme une plage depuis le fleuve, et constitue également une rive avancée depuis les quartiers existants et la future nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy.

Le site du futur parc constitue un ensemble cohérent le long de la Seine :

- ce grand espace naturel d'un seul tenant allie friches herbacées et arbustives, prairies, zones humides (dont les étangs de la Galiotte et de la Vieille Ferme), berge de Seine, et reste un espace relativement ouvert ;
- il est presque entièrement classé en zone verte (non urbanisable) du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), ce qui limite la pression foncière sur cet espace ;
- plusieurs types d'usages confidentiels et spontanés existent :
  - o quelques cheminements sont accessibles au public, dont certains aménagés par la ville avec un parcours sportif en bords de Seine,
  - o des cabanes ont été installées sur l'étang de la Galiotte pour la pêche. Une association rassemble les occupants des ces cabanes.

Ces occupations permettent une faible activité sur cet espace, qui reste en partie ouvert aux promeneurs occasionnels. Le projet de parc vise à amplifier et encadrer ces usages pour faire de ce site un véritable équipement public.

## Un projet d'ampleur réunissant plusieurs acteurs

Le parc sera un parc départemental avec le statut d'ENS. La définition juridique d'un ENS exige que soit trouvé un équilibre entre fonction récréative et préservation de la biodiversité.

Le projet est porté par deux maîtrises d'ouvrage :

• le Conseil général des Yvelines assure la maîtrise d'ouvrage de l'infrastructure paysagère et écologique du parc (terrassements, traitements de sols, voiries, réseaux divers, travaux de génie

- écologique, plantations, mobiliers, structures bois...) pour 16,8 M€ TTC;
- la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) assure pour environ 6 M€ la maîtrise d'ouvrage des émergences (maison du parc-maison des insectes, observatoire, aires de jeux, guinguette…).

La consultation des entreprises pour les marchés de maîtrise d'œuvre s'est faite en parallèle, et les deux équipes ont été sélectionnées en juillet 2011 :

- l'Agence TER, paysagistes et urbanistes, est le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre du Conseil général des Yvelines. Elle s'appuie sur une équipe composée des sociétés Infraservices (études techniques et infrastructure), Nez-Haut (programmation et scénographie), Ecosphère (génie écologique), Atelier d'Ecologie Urbaine (écologie urbaine et phytoremédiation) et Hydratec (hydrologie);
- l'équipe de maîtrise d'œuvre de la CA2RS est composé du mandataire AWP et de HHF (architecte), EVP (études techniques et structures), Ginger (économiste).

## Des engagements forts pour le Conseil général des Yvelines

Le projet de parc représente la volonté d'implication du Conseil général dans :

- la concrétisation d'un projet emblématique de Seine Park ;
- une politique d'acquisition active en lien avec les enjeux territoriaux (nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy, OIN Seine aval);
- un projet d'envergure en partenariat avec les collectivités (commune, CA2RS) ;
- le développement d'un projet d'accueil du public dépassant l'échelle communale, il s'agira du deuxième parc départemental;
- la mise en œuvre du programme de valorisation des espaces naturels voté par le Conseil général ;
- la valorisation de secteur d'intérêt écologique délaissé classé en ZNIEFF.

#### Des objectifs ambitieux

Les enjeux du projet sont de :

- rendre le développement urbain soutenable en offrant un espace naturel de qualité ;
- proposer un nouveau lieu de loisirs de grande dimension pour amplifier et encadrer les usages du site et créer un véritable équipement public en lien avec la Seine ;
- conforter la valeur écologique du site et son rôle de maillon dans une continuité écologique ;
- créer une transition ville-nature jusqu'à la Seine permettant la reconquête du fleuve par les habitants ;
- intégrer le parc dans une continuité de circulations douces en bords de Seine ;
- faire du parc un point d'intensité de Seine Park, tout en modernisant l'image des ENS;
- faire du parc une vitrine des engagements du Département en termes d'attractivité du territoire, de valorisation du cadre de vie et de protection de l'environnement.

Dans une perspective de développement durable, ce projet est engagé dans le même calendrier que les opérations urbaines de la boucle de Chanteloup, avec pour ambition d'offrir un développement environnemental accompagnant le développement économique (ZAC Nouvelle Centralité créant 2 800 logements, Port de Triel-sur-Seine, cœur vert, ZAC Ecopôle incluant un parc de l'écoconstruction...).

#### 2. Les grands principes du projet

Les études d'avant-projet sous maitrise d'ouvrage du Conseil général des Yvelines ont été approuvées en séance de l'Assemblée départementale du 3 février 2012. L'avant-projet des émergences a été approuvé en février 2013.



Les grands principes d'aménagement du parc mettent en évidence trois secteurs :

- une épaisseur active et contemporaine aménagée au profit d'usages récréatifs : la bande active ;
- une épaisseur proposant une continuité de promenade le long de la Seine : la berge ;
- entre les deux, la zone dite « espace naturel » plutôt centrale. Un espace naturel à ménager et valoriser.

Ces trois ensembles participent au processus de transition progressive entre la ville et la nature.

Le parc sera un espace de convivialité de grande qualité environnementale. L'aménagement paysager améliorera la perception du site depuis la frange urbaine et la Seine. Des vues préalablement définies le mettront en valeur.

Le projet d'aménagement reposera donc sur :

- la valorisation écologique du site, afin de conforter son rôle de maillon dans une continuité écologique;
- la valorisation paysagère et urbaine, créant une transition ville-nature jusqu'à la Seine permettant la reconquête du grand paysage fluvial et la réappropriation du fleuve ;
- le développement de l'accueil du public grâce à des équipements pédagogiques, ludiques et récréatifs sur une thématique inédite : les insectes. Le projet d'aménagement fait l'objet d'une programmation contemporaine et scénographiée.

#### La bande active

Considérée comme milieu de transition entre la ville et les milieux naturels, la bande active, comme son nom l'indique, est le lieu de vie quotidienne du parc. Composée d'une promenade continue, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, qui borde la frange urbaine de Carrières-sous-Poissy, c'est l'adresse urbaine du Parc du Peuple de l'Herbe. Sur toute sa longueur elle est ponctuée de kiosques, d'aires de jeux, de jardins familiaux et de jeux urbains. Elle concentre ainsi la fréquentation du public pour permettre à d'autres espaces de rester au calme. Elle sera en mouvement été comme hiver et fréquentée par des habitants, des yvelinois et des métropolitains. L'éclairage est adapté à cette ambiance urbaine mais il est respectueux de l'espace naturel proche.

En compléments des équipements installés sur la bande active, trois autres émergences sont prévues dans le parc, dans le respect des prescriptions du PPRI. Implantée sur une entrée naturelle depuis la ville, la Maison des insectes se positionne légèrement en retrait de la bande active pour inciter les promeneurs à s'aventurer dans le parc et les informer sur les possibilités qu'offre le parc. Une partie sera dédiée l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement (OPIE). Cet espace aura pour vocation l'accueil du public et des scolaires lors d'expositions, de conférences... elle sera dédiée à la mise en œuvre d'actions pédagogiques autour de la thématique du parc: les insectes, et plus largement à des actions de sensibilisation à l'environnement. L'observatoire, au cœur du parc, offre, de part sa position pivot, une vue sur la prairie, les étangs, mais aussi sur la Seine et les coteaux. La guinguette se situe en bord de l'étang de la Galiotte, et rappelle ce passé pas si lointain des dimanches festifs et populaires.

## L'espace naturel

L'espace naturel est la zone de contact entre la bande active et la berge de Seine.

La mosaïque d'habitats présents sur le site constitue son principal intérêt. Tous les stades de végétation sont présents, chacun accueillant un cortège faunistique et floristique particulier. Localisé dans un secteur à enjeux écologiques, le site est majoritairement composé de friches prairiales mésophiles à mésohygrophiles assez homogènes, ponctuées de ronciers et de bosquets. Ces zones de ronciers et de fourrés arbustifs accueillent quelques espèces d'oiseaux et d'insectes remarquables et protégées. La friche, située entre les deux étangs, offre un espace ouvert en bord de Seine de grande dimension, véritable atout pour le projet. Il ouvre des perspectives sur le grand paysage de la vallée de la Seine et sur ses coteaux. La



présence de deux plans d'eau, témoignant du passé actif du site et de son exploitation, participent à conférer à ce site un caractère entre terre et eau. Cet entre-deux aux limites mouvantes, situé en zone inondable, fait la spécificité de ce site.

La restauration et la valorisation des habitats, de la faune et de la flore du site, la maximisation de la valeur écologique du site et son intégration au corridor écologique de la Seine et à une future trame jusqu'au Nord de la boucle sont les points forts du projet de parc. Pour ce faire, les grandes opérations de restauration proposées visent à redonner une « image » de plaine alluviale avec notamment, la création de hauts-fonds, de roselières et de zones humides en queues d'étangs, la création d'un réseau de mares et dépressions, la restauration ponctuelle des berges des plans d'eau...

La topographie du site est aujourd'hui plutôt uniforme et assez plane. Cette situation n'est pas favorable à une diversité biologique. Pour renforcer la biodiversité et multiplier les ambiances paysagères, la topographie du parc va être légèrement retravaillée. Cependant, le site étant une ancienne carrière, son sous-sol a été exploité puis remblayé à l'issue de l'exploitation des matériaux alluvionnaires. Suite à une étude de diagnostic du milieu souterrain le sol a été qualifié de peu pollué. Les quelques poches de pollutions présentes seront traitées par phytoremédiation. La phytoremédiation s'insère dans un projet de reconquête écologique et de restauration des sols, elle constitue un tiers paysage faisant appel aux écosystèmes épurateurs.

L'atteinte des objectifs se fera également grâce à un plan de gestion différenciée des différentes zones du site afin d'éviter la fermeture progressive des milieux aujourd'hui ouverts. La gestion économe du parc est la condition principale de faisabilité du projet.

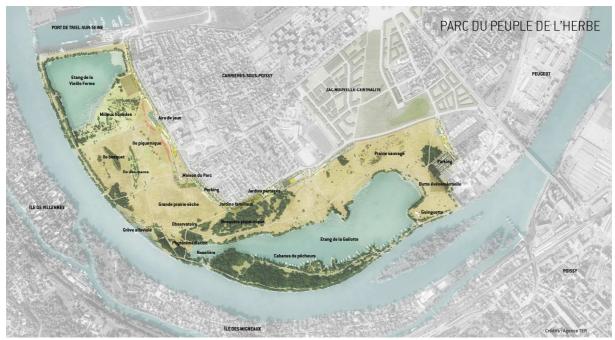
Des parcours de découverte jalonnent l'espace naturel. Il est en effet prévu de réaliser un parcours pédagogique reliant notamment la maison du parc, la grève alluviale et l'observatoire sur une boucle de promenade entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Un parcours sportif complètera ce dispositif.

#### La ripisylve et la berge de Seine

La berge de Seine, qui s'étend sur environ 2,8 km au droit du projet, et son cortège végétal associé (ripisylve) sont la zone de contact entre le parc et le fleuve en limite Sud. Cet espace le long de la berge propose une continuité de promenade le long de la Seine.

La reconquête des berges de Seine se traduira par le renfort de cette continuité douce et de son usage en lien avec la structure globale des parcours à l'échelle du corridor de la Seine. Une valorisation paysagère et écologique sera proposée pour la ripisylve et la berge, avec notamment la restauration de la ripisylve et la création d'une grève alluviale. Celle-ci prendra l'apparence d'une berge en pente douce végétalisée de façon naturelle pour offrir à la fois une transition écologique progressive entre le niveau du parc et le niveau de la Seine et un espace charnière entre les milieux aquatiques de la Seine et les milieux terrestres de la Boucle de Chanteloup. Elle sera accessible au public (et aux personnes à mobilité réduite) et offrira un nouvel accès au fleuve.





Plan des aménagements du Parc

## 3. Les procédures réglementaires

L'enquête publique s'est déroulée du 7 mars au 6 avril 2013. Le commissaire enquêteur a exprimé un avis favorable sur l'utilité publique du projet de Parc du Peuple de l'herbe. Cet avis confirme l'avis positif émis par l'Autorité Environnementale fin 2012 dans le cadre de l'instruction administrative des dossiers de l'enquête. Le Conseil général a délibéré en ce sens le 14 juin 2013.

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 3 juillet 2013. L'arrêté portant autorisation au titre de la Loi sur l'eau a été délivré le 17 juillet 2013.

# 4. Calendrier du projet

- Août 2012 : mise en place de la scénographie de préfiguration ;
- Eté 2013 : fin des aménagements de préfiguration ;
- Fin 2013 fin 2015 : travaux paysagers et écologiques, aménagement des aires d'accueil, construction de la maison des insectes, de l'observatoire, de la guinguette...
- Fin 2015 fin 2016 : fin des travaux. Ouverture du parc.

Le Parc du Peuple de l'herbe qui ouvrira fin 2016 participe à l'amélioration des grands équilibres environnementaux voulue par le Conseil général.

# 5. Les aménagements de préfiguration

Le concept de « l'aménagement de préfiguration » est destiné à rendre très rapidement visible le processus de fabrication du parc qui est par définition très long pour les habitants. Cela passe par l'élaboration d'un espace ne comprenant qu'une partie des aménagements dits « définitifs » situés notamment sur la future bande active du parc. Cette partie illustre néanmoins déjà la thématique du Peuple de l'herbe et le caractère écologique et récréatif/pédagogique du parc.



Les aménagements réalisés comportent la création de cheminements, des placettes, 3 jardins thématiques dédiés aux insectes, à la dépollution et à l'éco-construction (futurs emplacements des jardins familiaux), des hôtels à insectes pour préfigurer le thème de l'insecte et raconter l'histoire du parc, du mobilier et de la signalétique temporaires évoquant le côté « en travaux » du parc, et un chemin en herbe permettant de prolonger son chemin dans le reste du parc.

## 6. L'exposition big-bags

Exposition temporaire de 28 « Big-bags » permettant d'annoncer et d'accompagner les avancements du chantier tout en distillant dans le temps et dans l'espace, les futurs enjeux du Parc du Peuple de l'herbe.

Cette exposition temporaire, conçue par le Conseil général des Yvelines sur une idée de l'agence TER et Nez Haut scénographe du projet, permet de découvrir les principales caractéristiques du futur Parc du Peuple de l'Herbe.

Il s'agit d'offrir aux futurs usagers du parc, un regard différent sur le paysage, sa nature et ses composants, ce qui fait sa particularité, son originalité. Une mise en scène de l'existant qui ouvre sur le projet.

Les supports de ce parcours-exposition sont des sacs de transport de matériaux de construction (sable, gravier...) appelés big-bags.

Le contenu de l'exposition se trouve ainsi présenté et il évoque le projet du parc sous 3 thèmes : Le site aujourd'hui – le projet – le parc de demain.

### 7. La première tranche des travaux sur le Parc du Peuple de l'herbe

La partie Est du Parc du Peuple de l'herbe est actuellement en travaux le long de la rue de la Reine Blanche.

Le quai de promenade, qui sera ponctué d'aire de jeux et de détente et d'un parking d'une capacité de 230 places, est en cours d'aménagement. Pour se faire, les terrassements ont été effectués entre décembre 2013 et février 2014. La livraison de la terre végétale a débuté fin février afin de préparer la plantation des arbres sur la bande active (frênes, chênes, pommiers d'ornements, saules...). Celle-ci a été effectuée courant mars 2014, tandis que les arbustes seront plantés à l'automne prochain.

En parallèle, la berge Est de l'étang de La Galiotte a été défrichée et terrassée afin de créer une berge en pente douce, favorable à la plantation de végétaux de milieux humides. Ainsi seront plantés différents types de milieux naturels humides favorables aux libellules, aux amphibiens, aux poissons et à la nidification des oiseaux qui nichent dans les roselières. Il s'agit d'une première étape des travaux de restauration écologique des deux plans d'eau.

# 8. Le projet LIFE + SeineCityPark

Le site du parc est un maillon fort du projet d'aménagement d'une infrastructure urbaine écologique au sein de la boucle de Chanteloup. Le Conseil général des Yvelines, la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, l'EPAMSA, Ports de Paris, le Syndicat Mixte Seine et Oise et la Commune de Carrières-sous-Poissy se sont mobilisés pour recréer une trame paysagère, écologique et humaine au sein de la boucle de Chanteloup. Le projet LIFE + SeineCityPark permettra de démontrer qu'il est possible d'aménager une infrastructure urbaine écologique à l'intérieur d'un territoire urbanisé et enclavé pour permettre un développement socio-économique durable.

Le budget total soumis est d'environ 3,5 M€. La contribution de la Commission européenne jusqu'en 2017 s'élèvera à environ 1,8 M€, dont 1,12 M€ pour le Département (projet de Parc du Peuple de l'herbe).

Le programme LIFE+ est l'outil de l'Union européenne de financement des projets contribuant au développement et à la mise en œuvre de la politique européenne en matière d'environnement.

